

## MESSAGE DE DJIBOUTI PORTS AND FREE ZONES AUTHORITY A PROPOS DU TERMINAL DE CONTAINER DE DORALEH

**Le 22 Février 2018, le Gouvernement de Djibouti a résilié le contrat de concession de DP World portant sur le terminal de container de Doraleh (Doraleh Container Terminal ou DCT).**

Le Gouvernement a pris cette décision en raison des performances insuffisantes de DCT, et pour rectifier des irrégularités dans l'accord de partenariat :

- Contrairement à la déclaration publiée par le gouvernement de Dubaï, le contrat n'octroyait pas à DP World la conception, construction et l'exploitation de DCT - ce qu'on appelle souvent «BOT». Le contrat était une joint-venture entre DP World (33,33% des parts) et Port Autonome International de Djibouti -DPFZA (66,66% des parts).
- Depuis 2008, DP World n'a réalisé que 57% de son volume total, malgré un contexte favorable aux importations et aux exportations.
- Entre-temps, DP World a développé d'autres ports dans des pays proches de Djibouti et a utilisé des tactiques agressives telles que le ralentissement délibéré du développement de DCT en faveur de leur principal port à Jebel Ali.
- L'accord initial, qui comportait un certain nombre d'irrégularités, a exclu Djibouti des processus de décision et de la gestion de l'entreprise.

Les tentatives menées de bonne foi, depuis 6 ans, par le gouvernement de Djibouti et ses représentants afin d'aboutir à une solution négociée pour DCT ont toutes été repoussées. Ces efforts s'étaient notamment concrétisés par la mise en place d'équipes de travail dédiées et par le recours à une assistance juridique à l'international, afin d'aider aux discussions.

Le mois dernier, DPFZA a engagé des discussions approfondies avec DP World en vue de trouver un règlement de bonne foi comprenant l'achat de la participation de DP World. DP World semblaient enclins à vendre leurs parts au sein de DCT, mais à la condition que Djibouti ne développe aucun nouveau port sur son territoire. Cette condition constituant une grave atteinte à la souveraineté du pays, le gouvernement a exprimé son refus.

En réponse, le gouvernement de Djibouti a maintenant affirmé son droit d'assumer la gestion de DCT.

Désormais, DCT est passé sous l'autorité de la « Société de Gestion du Terminal à Conteneurs de Doraleh (SGTD), société dont l'État détient la totalité des actions », sous la responsabilité de DPFZA. Ce port sera exploité et développé en cohérence avec la stratégie mise en place par DPFZA afin de développer à Djibouti un hub logistique et commerciale aux plus hauts standards internationaux, hub qui occupe d'ores et déjà une place de leader sur la scène régionale.